

Déclaration liminaire de la CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 09/10/09 consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, vient de faire des déclarations enthousiastes au sujet du budget 2010 annonçant une augmentation conséquente des moyens budgétaires et fiscaux de 5,3% pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur.

La réalité semble tout autre...

En 2009, Mme Pécresse annonçait ainsi dans ses conférences de presse une augmentation du budget de l'INRA de 4,8% par rapport à 2008. Mais, en présentant le budget 2010, elle nous apprend qu'en fait le budget INRA n'aura augmenté que de 0,4% en 2009, soit moins que l'inflation ! Et elle nous promet aujourd'hui que le budget INRA 2010 sera en hausse de 1,8% par rapport à celui de 2009... Faudra-t-il attendre le budget 2011 pour pouvoir connaître les vrais chiffres ?

Nous dénonçons cette manipulation médiatique, « l'augmentation » budgétaire annoncée en 2009 comme en 2010 correspondant en réalité d'une part à un transfert des charges des pensions de l'Etat vers les organismes, et surtout, d'autre part, à l'explosion du crédit d'impôt recherche avec une progression de 530 M€ au plus grand bénéfice du patronat.

Exagérons-nous ?

Les chiffres 2007 des bénéficiaires du crédit d'impôt recherche viennent d'être publiés. Ils consacrent les banques comme bénéficiaire principal de ce crédit avec 930 établissements bancaires et financiers ayant obtenu 312 millions d'euros alors qu'ils bénéficiaient péniblement de 11 millions les années précédentes. Quel progrès pour la recherche !

Coca-Cola aurait-t-il lui aussi touché sa part du butin en raison de ses liens avec l'INRA révélés par un article récent d'un hebdomadaire satirique ?

L'autre volet de ce budget, c'est la volonté d'individualiser complètement les carrières et les rémunérations de personnels, en rémunérant la « performance » à coup de primes issues du « **Plan Carrières** », précédemment mis en place par Mme Pécresse.

Le fondement idéologique qui sous-tend tout cela, c'est privilégier l'individu contre le travail d'équipe, en payant à la carte le soi-disant mérite de quelques-uns. En creux, cela signifie que tous les autres « non-méritants » ne sont que des médiocres. « **20% de bons, 80% de cons** » comme l'a dit à juste titre un de nos camarades du CNRS. Nous estimons que cette ode à la compétition entre collègues, en lieu et place de l'amélioration des carrières et des salaires de tous, est une attaque frontale contre les principes même du travail de recherche.

Dans tous les organismes de recherche, des protestations se développent, par exemple : refus de CTP d'appliquer la prime comme à l'INRETS, ou encore unanimité exprimée contre cette prime par la Conférence des Présidents du Comité National du CNRS (CPCN). A l'INRA, la majorité des élus du personnel au Conseil Scientifique National, ont décidé de quitter la séance pour refuser de voter sur la mise en place de cette prime (la PES, « Prime d'Excellence Scientifique »).

Nous ne pouvons donc que condamner le fait que la Direction Générale de l'INRA entende l'appliquer de manière zélée, modifiant fondamentalement, au passage, le rôle des CSS qui devraient désormais passer d'une évaluation-conseil affichée à la sélection des listes de candidats à la prime dans lesquelles la DG pourrait piocher.

Ne nous y trompons pas, aujourd'hui les CSS et les chercheurs, demain les CEI et les Ingénieurs, et après-demain tous les personnels !

Nous proposerons donc, en commun avec les autres syndicats, que ce CTP se prononce contre la mise en place de ce système de primes individualisées (*).

Est-on loin du débat sur la réorganisation-désorganisation de l'INRA que la Direction entend mettre en place au travers de ses chantiers issus du rapport « Houllier » ?

La volonté affichée de généraliser le fonctionnement de l'Institut sur la base des projets à court terme

ne peut aboutir qu'à déstructurer le travail collectif mené encore aujourd'hui dans les unités fondées sur des thématiques à long terme, et organisées dans des départements de recherches permettant un minimum de cohérence nationale.

En étant schématique, si tout ce que l'on peut lire dans les dossiers des chantiers allait à son terme, **on aurait des scientifiques réunis le temps d'un projet à quelques années, se servant (clients ?) de techniciens groupés sur des plates-formes extérieures, et ayant des contrats ponctuels avec des services d'appui- SDAR- ayant la tutelle sur les actuels SDAR, les agents travaillant actuellement dans les départements, les secrétaires aujourd'hui positionnées dans les unités, et les personnels des unités expérimentales !**

Les départements ne joueraient plus qu'un rôle annexe, se trouvant dessaisis de la gestion des personnels de catégorie A au profit des SDAR, et les centres regroupés dans des méga-centres régionaux.

Politique-fiction ?

C'est ce qui est d'ores et déjà à l'œuvre dans toutes les opérations dites de mutualisation, en réalité d'économies budgétaires, avec les fusions de centres (Sophia-Avignon, ...), fusion de SDAR (Nancy-Colmar-Dijon, Orléans-Tours, ...) ou fusions de services INRA-CIRAD (Guadeloupe, International).

Il y a une profonde duplicité à prétendre ouvrir la discussion avec les personnels alors que ces transformations se mettent déjà en place avant toute discussion.

Tous les textes soumis à ce CTP le montrent, à un degré ou un autre. Cet ensemble, mené avec le langage du privé, comme « maître d'œuvre/maître d'ouvrage », ou encore « contrats entre unités et SDAR » les unes « clientes » des autres, est profondément étranger à la culture de l'Institut et des personnels qui y sont rentrés pour développer la recherche publique.

La phase d'après, c'est la filialisation notamment pour SDAR et UE, puis l'externalisation.

A la clé, ce sont des mouvements considérables de personnels, des mobilités forcées, des changements de métiers, des changements de thématiques avec des gâchis humains considérables.

Ce processus a déjà été vécu par les personnels dans les entreprises publiques soumises à privatisation, à EDF, à GDF, à France Télécom... avec les conséquences humaines déplorables que l'on voit aujourd'hui associées au « management » fondé sur la recherche du profit.

En est-on loin à l'INRA ?

Nous portons à la connaissance du personnel le contenu confidentiel des diapositives projetées au [séminaire de la direction générale du 31 janvier 2009](#) intitulé « Assistance à l'explicitation des processus de pilotage stratégique de l'INRA ».

On peut notamment y lire que, **pour définir la notion de « domaine d'activité stratégique », la Direction Générale entend s'inspirer de France Télécom**, indiquant en commentant une diapositive vantant le management de cette entreprise : « Le domaine d'activité stratégique est un ensemble pertinent de couples « marchés / produits » cohérents qui permettent de segmenter l'activité de l'entreprise parce qu'ils répondent à la même logique stratégique d'allocation de ressources, et à des facteurs clés de succès comparables. La détermination des domaines d'activité stratégique permet de définir les segments sur lesquels l'entreprise se positionne, et de leur allouer (ou de leur retirer) des ressources financières. Les entreprises s'organisent fréquemment selon leurs principaux domaines d'activité stratégique. »

Au-delà du verbiage, c'est bien la stratégie qui préside aujourd'hui à tous les chantiers : culte de la performance, structures à court terme existant en fonction des résultats escomptés, individualisation, modulation des soutiens de base, ...

La CGT-INRA appelle les personnels à s'opposer à ces orientations de dislocation de l'INRA comme organisme public national de recherche agronomique et de liquidation des garanties statutaires de ses personnels, qu'ils travaillent dans les unités de recherches, les UE ou les SDAR.

(*) La motion unitaire des 4 syndicats de l'INRA a été adoptée par le CTP (10 voix pour et 10 NPPV).